

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation du Conseil Municipal et d'affichage : 18 novembre 2024

Présents : 11

Votants : 11

L'an deux mil vingt-quatre, le 25 novembre à dix-huit heures, les membres du conseil municipal de la commune de Queaux se sont réunis dans la salle du conseil, sous la présidence de Mme Gisèle JEAN, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 du code général des collectivités territoriales.

Étaient présents : Gisèle JEAN, Didier NIQUET, Joël MESMIN, Catherine PAPILLIER, Michel THEVENET, Thierry PERROT, Armelle PAGEAUT, Marion RIBARDIERE, Michel MASSE, Arlette DEVILLE, Jean SOUCHAUD

Formant la majorité des membres en exercice

Étaient absent(e)s excusé(e) :

Étaient absent(e)s : Hugues MANESSE, Lesley KOOLMAN

Secrétaire élue : Marion RIBARDIERE

OBJET : MOTION SUR L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE DU MERCOSUR

MOTION SUR L'ACCORD DE LIBRE ECHANGE DU MERCOSUR :

Ce projet suscite depuis plusieurs années de fortes inquiétudes chez les agriculteurs, qui dénoncent la menace que pourrait faire peser l'arrivée massive de denrées alimentaires sud-américaines sur le marché français. L'accord prévoit ainsi la suppression des droits de douane sur l'importation de 45 000 tonnes de miel, de 60 000 tonnes de riz ou encore de 180 000 tonnes de sucre. Le point qui cristallise les tensions dans le monde agricole porte sur le quota de 99 000 tonnes de viande de bœuf taxé à 7,5 %, auxquels s'ajoutent 60 000 tonnes d'un autre type de viande bovine et 180 000 tonnes de volaille exemptées de droit de douane. Les éleveurs dénoncent une concurrence déloyale face aux grandes exploitations sud-américaines plus nombreuses, soumises à des normes sanitaires et environnementales moins exigeantes, et où la rémunération du travail est plus faible.

Nous soutenons une agriculture et un élevage local plus sain et apportons notre soutien aux agriculteurs qui s'opposent à ce traité.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- SOUTIENT une agriculture et un élevage local plus sain et apporte son soutien aux agriculteurs qui s'opposent à ce traité.

Fait et délibéré, les jour mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire

Gisèle JEAN

La secrétaire,

Marion RIBARDIERE



[Signature of Marion Ribardière]

AR Prefecture

086-218602035-20241125-D2024_118-DE
Reçu le 02/12/2024
Publié le 02/12/2024